N° 178 — 19e Année — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — Jeudi 27 Juin 1907

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place du Trichon). TOURCOING, rue Verte, 15

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS DIVERS, LOCALITÉS

TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° [illegible] | A LILLE : N° 67

Les Mutineries Militaires

Les faits les plus graves qui se soient produits à l'occasion de la crise viticole sont incontestablement les mutineries militaires.

Nous avions eu déjà à déplorer, sous notre troisième République, des grèves sanglantes, des conflits douloureux entre des populations surexcitées et les troupes chargées du maintien de l'ordre.

Les officiers nationalistes et cléricaux, au cours de l'agitation dreyfusiste, et à l'occasion de l'application de la loi de Séparation, s'étaient bien livrés à de trop nombreux actes de désobéissance et d'indiscipline.

Mais jamais encore ce spectacle ne nous avait été donné de soldats faisant cause commune avec l'émeute, méconnaissant l'autorité de leurs chefs, les insultant et les injuriant, et d'un régiment presque tout entier se révoltant, pillant une poudrière, et menaçant de tirer sur les gendarmes et sur les soldats fidèles chargés de le faire rentrer dans l'ordre.

Nous n'ignorons pas les circonstances spéciales dans lesquelles cette mutinerie s'est produite. On accuse avec raison le recrutement régional. On tait remarquer que tous ces soldats du Midi sont parents ou amis des viticulteurs, que, viticulteurs eux-mêmes, ils ont les mêmes intérêts et les mêmes aspirations que leurs concitoyens. On les montra angoissés à la pensée d'être appelés à intervenir contre leurs pères, frères ou alliés. Et l'on rappella l'envahissement de la caserna d'Agde par une foule de manifestants, qui, moitié de gré, moitié de force, entraînèrent les soldats à la rébellion.

Ce sont là des explications qui doivent entrer en ligne de compte pour l'appréciation de ces tristes événements, mais qui n'en font point disparaître l'extrême gravité.

Les troupes envoyées de Béziers à Agde n'étaient plus exposées à se trouver en présence des viticulteurs manifestants. Et le mutinerie du 17e n'est d'ailleurs point un fait isolé. D'autres actes non moins attristants d'indiscipline se sont produits, et jusqu'au dehors même des départements agités. A Avignon, dans deux régiments à la fois, l'un d'infanterie, l'autre du génie.

Ici encore, des manifestations extérieures ont provoqué l'insubordination militaire. La démagogie a fait son œuvre, et il sers du plus haut intérêt de connaître la composition des bandes provocatrices, de savoir l'origine de cette action lucieuse et criminelle.

Il y a là, en tout cas, un danger terrible pour la République, pour la France, danger beaucoup plus redoutable que la révolte de populations de trois départements méridionaux.

La République a reconstitué les forces militaires de la France. Elle a, depuis trente ans, entouré son armée de sa plus ardente sollicitude. Sans compter alla prodigues les milliards pour la rendre capable d'assurer la sécurité nationale.

Si cette armée devait voir l'indiscipline se glisser dans ses rangs et la gangrener peu à peu, c'en serait fait de sa puissance. Elle aurait vite fait de tomber au niveau des armées des Républiques sud-américaines, armées de prétoriens et de guerres civiles.

***

Les journaux nationalistes et cléricaux s'empressant de nous citer les opinions manifestées à ce sujet en Allemagne. Ils reproduisent des extraits d'articles harlinois, ayant pour titre, en Français : « La France se dissout. » Et ils accusent les républicains, les radicaux, le dreyfusisme, l'antimilitarisme.

C'est là la façon cléricale et nationaliste de montrer son patriotisme dans les graves conjonctures de l'heure présente.

Ces gens n'ont-ils donc aucune conscience de leur propre responsabilité, eux qui n'ont jamais cessé de pousser à l'insubordination les officiers de réaction ; aux qui cherchèrent à entraîner, Boulanger d'abord, Roget ensuite, à l'émeute et au coup d'Etat ; eux qui ont applaudi à tous les actes de désobéissance et de mutinerie quand ils étaient commis par des officiers à la dévotion de la camarilla jésuitique.

Ces exemples, partis de haut, devaient fatalement porter leurs fruits.

Nous plus que les républicains et les radicaux n'ont combattu avec énergie les odieuses doctrines de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme. Les dernières poursuites ordonnées par le gouvernement prouvent qu'il ne recula pas, à cet égard, devant l'accomplissement de son devoir.

Quant au dreyfusisme, si les cléricaux n'avaient pas envoyé au bagne un innocent, les républicains n'auraient pas été obligés de dévoiler les crimes de quelques officiers dont Mercier, Esterhazy et Henry furent les remarquables spécimens.

Est-il un parti qui revendique à son compte ces tristes personnalités ? Et avons-nous attaqué l'armée en la débarrassant d'officiers qui la compromettaient et la déshonoraient ?

Les vrais ineutemis de l'armée, ce sont ces cléricaux-nationalistes qui, depuis des années, jettent l'outrage et la calomnie sur les officiers républicains, sur les ministres de la Guerre, Galliffet, André, Picquart, sur les généraux Godart, Prédoya, Peigné, Percin, sur tous ceux enfin qui ont osé en soustraire à la domination longtemps toute puissante de la camarilla jésuite.

Le mal qu'ils ont préparé éclate aujourd'hui. Il est localisé, nous voulons la croire, à une région restreinte de la France, celle où les esprits sont le plus ardents et le plus échauffés, où le sentiment de la nécessaire discipline est le moins développé.

Il est du devoir de la République d'y porter, sans retard, le remède le plus décisif et le plus résolu. C'est une question de sécurité et de vitalité nationale qui se trouve posée. Les mesures qu'il imposent seront graves. Mais les patriotes de France, patriotes comme l'étaient leurs pères de la Révolution, n'hésiteront pas.

Georges ROBERT.

Vite, à l'œuvre

Il faut remettre les choses en état, dans notre pays...

Jamais on ne se serait imaginé qu'une telle anarchie pouvait y régner et que les éléments de basse démagogie y trouveraient un appui parmi les populations les plus saines.

La machine fonctionne encore, parce qu'elle est excellente, mais elle finirait par s'arrêter si l'on ne se hâtait pas de réparer celles de ses parties qui laissent à désirer.

Il est évident que les sentiments de hiérarchie, de discipline, d'ordre, de respect du devoir, subissent de sérieuses atteintes en certains esprits, et même chez des citoyens qui, par leurs fonctions, sont désignés pour servir de modèles à la démocratie.

On ne connaît pas d'exemple plus saisissant, et ce point de vue, que le cas de cet étonnant magistrat de Montpellier, sommant l'inspecteur général de l'enseignement de déplacer le proviseur du lycée de Montpellier, parce que son fils a été puni de deux heures de retenue par ce proviseur !

C'est déjà extraordinaire, mais il y a plus fort.

Le magistrat en question ne se borne pas à exiger l'exécution du proviseur. Il joint des menaces à sa réclamation. Qu'on ose lui refuser ce qu'il demande, et, en sa qualité de président de la chambre des mises en accusation, chargé de statuer sur le sort de MM. Ferroul et consorts, il apprendra au gouvernement de quel bois il se chauffe.

N'est-ce pas inouï ?

Naturellement, le ministre [illegible] irrité à premier contre le conseiller de Montpellier les mesures dictées par cet honteux chantage, mais le fait n'en demeure pas moins scandaleux et démontre qu'il n'est que temps d'opérer les réformes morales dans notre haut [illegible]

La première de toutes est de rétablir la notion de l'autorité. Il y a un relâchement général et malsain, qu'il importe de faire cesser.

Comment a-t-il pris naissance ? C'est ce qu'il serait difficile d'expliquer brièvement. Ce qui est indiscutable, c'est qu'il existe, mettant en péril la solidité de l'édifice et favorisant les entreprises des factieux.

Cette constatation amène à la conclusion naturelle qu'il n'y a pas une minute à perdre pour porter remède à ce mal social.

Henry JAGOT.

Lire plus loin :

... La séance du Sénat sur le renvoi de la classe 1903.

... Un tragique d'un conseiller municipal de Tourcoing.

... Suites mortelles d'un accident de vélo à Tourcoing.

... Ascension tragique à Dunkerque.

... Deux soldats noyés à Airsur-la-Lys.

INFORMATIONS DIVERSES

Un attentat contre M. Clémentel

Versailles, 26 juin. — A la demande de M. Clémentel, ancien ministre des colonies et député du Puy-de-Dôme, le parquet de Versailles vient de prescrire une enquête sur un mystérieux accident dont a failli être victime l'ex-collaborateur de M. Rouvier. La semaine dernière, M. Clémentel, qui habite Versailles, regagnait son domicile en automobile, lorsque, au moment où le véhicule allait s'engager sous le « pont noir » qui traverse la route pour relier les deux parties du parc de Saint-Cloud, un manchon de tonte servant à le canalisation des eaux, et pesant plus de cent kilos, tomba du tabac, haut d'une dizaine de mètres, et vint rouler sous les roues avant, à quelques centimètres de la voiture. Le chauffeur, ayant aperçu par hasard l'énorme masse de fonte au moment où elle allait choir, avait bloqué ses freins, au risque de faire panache, se sauvant, ainsi que M. Clémentel, d'une mort horrible. Le parquet ne désespère pas d'établir s'il y a eu accident ou attentat.

La nouvelle loi sur le mariage

Paris, 26 juin. — La loi modifiant les dispositions du code civil relatives au mariage a été promulguée hier matin. Cette loi pa prescrit plus qu'une publication légale durant dix jours ; elle fixe uniformément à vingt et un ans l'âge auquel le fils ou le fille peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère, sous la seule condition, entre vingt et un et trente ans, de faire notifier l'union projetée aux père et mère non consentants ou à celui des deux qui n'a pas donné son consentement.

Ateliers saccagés par 300 grévistes

Nancy, 26 juin. — Surexcités par le refus que les patrons opposent opiniâtrement à leurs demandes de concessions, les charpentiers en grève depuis un mois ont envahi hier, au nombre de trois cents, les ateliers Monnier, rue Guilbert-de-Pixérécourt, et brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main. En outre, ils blessèrent grièvement à la tête le contremaître qui voulait s'opposer à cette déprédation, ainsi que le patron qui les menaçait de son revolver. Il y a pour dix mille francs de dégâts.

Un gendarme amoureux d'une fillette de 14 ans se suicide avec elle

Alger, 26 juin. — Le gendarme Aubrun, 38 ans, faisant partie de la brigade de Bouzarea, s'éprenait, il y a quelque temps, de la petite Carrère, quatorze ans, fille de son brigadier. Le samedi 15 juin, Aubrun demande une permission de vingt-quatre heures pour venir à Alger. Cette permission lui fut accordée. Le dimanche, à deux heures, la fillette quittait ses parents pour aller aux vêpres, mais à sept heures elle n'était pas encore rentrée, et malgré toutes les recherches il fut impossible de la retrouver. Le fillette, après avoir quitté ses petites amies sur la place de l'Eglise, était partie pour aller rejoindre Aubrun qui lui avait assigné un rendez-vous dans la campagne. Ils se rencontrèrent et se dirigèrent vers la forêt de Beiloun. Là, ils prirent un repas et attendirent le tombée de la nuit pour descendre vers la mer. C'est à la pointe Pescade qu'ils furent aperçus pour la dernière fois. Hier matin, vers cinq heures, un jeune homme aperçut du haut de la falaise du cap Caxine, deux corps liés par une ceinture, que la mer battait avec fureur. Le premier était celui d'un homme vêtu d'une veste de gendarme, l'autre celui d'une femme. Il y a donc lieu de croire qu'on se trouve en présence des cadavres d'Aubrun et de la jeune Carrère. Mais on n'a pu les reconnaître encore. Ils se trouvent, en effet, dans une anfractuosité de rocher où il est impossible de se rendre étant donné l'état de la mer. On suppose que ces deux amants n'auront pas osé rentrer à Bouzarea après leur escapade et qu'ils se seront jetés à la mer.

Terrible accident de chemin de fer aux Etats-Unis

Londres, 26 juin. — On mande de New-York au « Daily Telegraph » : Un train de voyageurs est entré en collision à Hartford avec un train dans lequel se trouvaient des ouvriers ; onze de ces derniers ont été tués, trente-cinq ont été blessés, tous sont des Italiens. Aucun voyageur n'a été blessé.

Un naufrage fait quatre-vingt-dix victimes

Santiago-du-Chili, 26 juin. — Le paquebot « Santiago » s'est échoué sur le côté du Pacifique. L'équipage et les passagers ont pu périr à l'exception d'un officier. Il semblerait qu'on n'ait lancé qu'une sente chaloupe montée par vingt hommes. Elle s'est brisée sur les rochers. Le seul survivant est le quatrième officier Gilliere. Il paraît certain que l'équipage composé de quatre-vingt-dix hommes a périt entièrement. Le capitaine, M. Witewoy et onze officiers étaient anglais. Le reste de l'équipage était indigène. Les armateurs ont envoyé l'« Inca » croiser sur la côte pour rechercher les traces des bateaux qu'on aurait pu mettre à la mer. On n'en a trouvé aucune jusqu'ici.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Dans sa dernière séance, la Chambre, sur la proposition de M. Guillemet, a décidé de nommer une commission de 24 membres chargée d'étudier l'emploi de l'alcool dans l'automobilisme.

— M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a été élu membre du conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Berthelot, décédé.

FRANCE

— Une enfant de douze ans, de Venteil, avait disparu depuis le 18 juin. Elle avait voié quelque menue monnaie et elle n'osait rentrer chez ses parents, craignant les réprimandes de son père. On venait de retrouver son cadavre dans l'Aisne.

— Près de Meaux, un manœuvre sexagénaire assassiné en plein champ, un ouvrier agricole pour lui voler vingt francs. L'assassin a été arrêté.

— A la suite d'une discussion, un apache merveillais a été assommé par ses camarades à coups de revolver. Les meurtriers ont pu s'enfuir.

ETRANGER

— Des correspondances reçues à Londres annoncent qu'un immense mouvement populaire se dessine en Portugal et que la fin de la monarchie portugaise est prochaine.

— L'empereur Guillaume a adressé au roi Edouard une lettre autographe pour lui annoncer qu'il accepte son invitation de venir en novembre prochain en Angleterre lui faire une visite officielle.

LA RÉPRESSION AU PAYS DE LA RÉVOLTE

Marcelin Albert en prison
Les Mutins du 17e en Afrique

Le "Rédempteur" désavoué par ses frères d'armes se constitue prisonnier sous leur pression, pendant que les mutins du 17e d'Infanterie sont embarqués pour la Tunisie. Poursuites probables contre la C. G. T.

MARCELIN ALBERT

Le « Rédempteur » rend compte de son voyage à Paris

Nous avons parlé brièvement du discours que Marcelin Albert, debout sur le toit de sa maison, a adressé à la foule des viticulteurs venus de tous les coins de l'arrondissement de Narbonne. Voici en quels termes le « rédempteur » a rendu compte de son voyage à Paris, de son entrevue avec M. Clémenceau, de la mission qu'il avait accomplie :

Je ne me dérobe pas devant les responsabilités; on a fait courir le bruit que j'étais allé m'agenouiller devant le président du conseil. Je suis parti d'ici, vous le savez, pour ne pas verser le sang dans toutes nos rues ; je ne suis allé qu'à Argelliers et à Paris.

Je ne me suis pas caché par peur ; la seule peur que je pouvais avoir, c'était de voir le sang couler et les rues remplies de cadavres ; je n'aurais pas pu supporter ce spectacle ; je suis allé à Paris pour faire du pillard à la Chambre (sic). Je voulais me rendre à la séance et y faire le nécessaire; il n'y a un témoin de mes intentions, M. Alby.

Je suis allé au ministère, un huissier m'a reçu. Je lui ai donné une lettre pour le président du conseil. L'huissier m'a demandé qui j'étais et le but de ma visite. J'ai répondu :

« Donnez ça, vous me demanderez ensuite des explications. »

Je suis entré dans le cabinet du président du conseil avec ma valise et mon parapluie sur le bras, comme je rentrerais dans ma maison.

Une voix. — Avant d'entrer, vous a-t-on fouillé?

Marcelin Albert. — Si vous voulez que je précise, ne me posez pas de questions. Mon attitude n'a jamais changé ; ma physionomie est toujours la même ; je suis un homme calme et doux, mais toujours énergique. J'ai donc pénétré chez M. Clémenceau. Il m'a reçu sans arrière-pensée. (Murmures).

Je ne puis savoir s'il en avait une. Le premier des choses que j'ai faite, c'est de lui déplorer notre situation.

Il me dit : « Vous avez accepté avec le comité d'Argelliers une responsabilité bien grande ; vous semez la guerre civile, vous en serez rendu responsable. » J'ai répondu : « Il y a des responsabilités ailleurs. »

Le président du conseil n'a pas protesté. Il m'a traité en ami ; c'est peut-être de la politique ou de la diplomatie, je n'en discouvions pas ; je suis franc avec vous.

Le président m'a alors fait la proposition suivante :

« Voulez-vous aller chez vous, réunir les comités fédérés et les conseils municipaux et leur dire : Le président du conseil ne désarmera pas tant que les municipalités ne rentreront pas dans la loi ? »

Nombreuses voix. — Nous non plus.

J'ai pris une minute de réflexion, puis j'ai accepté la tâche qu'il me confiait. Nous sommes tous solidaires et responsables. Dans ces conditions, je crois qu'il faut réunir les comités des quatre départements fédérés, et, si dans leur centre on n'accepte pas les conditions indiquées, j'irais immédiatement à Montpellier et je me constituerais prisonnier.

Ainsi que je vous le répète, le président du conseil m'a déclaré que force resterait à la loi.

« On m'accuse, je le sais, m'a dit le ministre, d'être un criminel. » Il a ajouté : « Si les populations méridionales restent dans la rue, je ne reculerai pas d'une semelle. Je ne ferai casser la tête, mais je n'en démordrai pas (sic). »

Les cent francs de M. Clémenceau

Marcelin Albert s'élève alors avec violence contre l'attitude de certains journaux le représentant comme s'étant rendu à Paris pour implorer le président du conseil. Au milieu des protestations de l'auditoire, il nomme les journalistes présents d'enregistrer ses déclarations.

Mon attitude, ajoute-t-il, est correcte ; si vous avez été convoqués ici, c'est pour que les comités fédérés puissent prendre la responsabilité de nos actes. Je pouvais et je voulais aller de vie à vie pour vous exposer la situation, mais afin d'éviter des incidents, j'ai décidé de tout centraliser ici.

Le président du conseil, d'ailleurs, m'a laissé libre de faire ce que je voudrais, je n'aurais jamais abouti si je n'avais pas été sincère.

Le président du conseil l'a reconnu, puisqu'il m'a dit : « Avant de vous voir, j'avais une arrière-pensée ; aujourd'hui, en vous serrant la main, je serre la main d'un honnête homme. »

Je n'avais pas assez d'argent pour le voyage ; M. Clémenceau m'en a offert. « Comment voulez-vous ? » m'a-t-il demandé. « Donnez-moi ce que vous voudrez », ai-je répondu.

Il m'a donné cent francs. J'ai préféré accepter cette offre que de demander de l'argent à qui que ce soit.

M. Marcelin Albert termine en engageant tous ses frères à rester calmes et dignes.

Retirez-vous, s'écrie-t-il ; avec le calme et la dignité, nous passerons partout.

Marcelin Albert quitte alors le toit qui lui sert de tribune.

M. Ollier, du comité de Béziers, parle ensuite :

Après les paroles de l'apôtre, il faut, dit-il, une sanction. Je prie tous les comités présents de désigner un délégué pour examiner la conduite à tenir, et plus un mot. Après les paroles d'Albert il n'y a plus rien à dire.

MARCELIN ALBERT se constitue prisonnier

Narbonne, 26 juin.

Marcelin Albert est parti, ce matin, d'Argelliers en automobile, annonçant qu'il se rendait à Montpellier se constituer prisonnier. Voici dans quelles conditions s'est effectué son départ :

De très bonne heure il se rendait chez certains membres du comité, pour leur faire part de son intention en leur disant : « C'est pour aujourd'hui ! » Aussitôt informé de la chose, M. Cabanès de Saint-Valière, grand propriétaire d'Argelliers, a offert de mettre son automobile à la disposition du président du comité de défense viticole.

Marcelin Albert est rentré alors chez lui pour faire ses adieux à sa famille. Avec une profonde émotion il a embrassé à plusieurs reprises sa femme et sa vieille mère qui pleuraient. Lui-même avait les yeux baignés de larmes. Cette scène émouvante a pris bientôt fin. S'arrachant aux étreintes des siens, et après avoir donné quelques poignées de main aux personnes présentes, Marcelin Albert a pris place dans l'automobile, accompagné d'un de ses parents et de sa cousine.

La petite valise qu'il avait à la main en pénétrant dimanche dans le cœur du ministère de l'Intérieur a été placée auprès du chauffeur et, à huit heures, à vive allure, la machine a pris la route de Narbonne où elle arrivait une demi-heure après. Le comité d'Argelliers voulait d'abord conduire son président jusqu'à la prison de Montpellier en automobile, mais Marcelin Albert a obtenu, non sans peine, d'aller prendre le train à Narbonne.

Ses collègues semblaient craindre, en effet, qu'il ne leur échappe, et que son départ pour Montpellier ne soit qu'une feinte. Aussi, les délégués des villes entre Narbonne et Montpellier ont-ils reçu l'ordre de surveiller son passage. Il est probable que la police en tient quant de son côté. Toute velléité de fuite serait donc impossible si tant est que l'idée pût en germer dans le cerveau de Marcelin Albert.

Montpellier, 26 juin.

A trois heures, M. Marcelin Albert est arrivé. Une automobile l'a conduit aussitôt à la maison d'arrêt.

Montpellier, 26 juin.

Marcelin Albert est allé à l'Hôtel de Midi, toujours escorté par les voitures des journalistes. Il a séparé ses bagages de ceux des autres voyageurs. Cette opération a duré à peine cinq minutes, puis il est parti, se dirigeant vers le Palais de Justice où il s'est constitué prisonnier à 2 h. 30 dans le cabinet du procureur général.

Après avoir subi un interrogatoire d'identité, il a été écroué. A la maison d'arrêt, toutes les mesures de police avaient été prises par le commissaire central pour éviter l'encombrement dans les rues avoisinantes. On a fait sortir la police, la gendarmerie et l'infanterie pour faire évacuer le fonie qui se pressait auprès de la maison d'arrêt.

Comment le « Rédempteur » fut contraint de se rendre. — Un conseil de guerre dans les vignes. — L'« apôtre » déchu

Les détails du voyage d'Albert à Paris, et notamment le fait d'avoir accepté 100 fr. du ministre de l'Intérieur, avaient extraordinairement découlé le « rédempteur ». On n'avait pas voulu laisser percer de mécontentement ; mais le discours fini et les résolutions de résistance arrêtées, Marcelin Albert comparaissait devant ses pairs.

On lui reproche vertement son attitude, et une sanction brutale frappait l'apôtre. 24 heures après son retour à Argelliers : Marcelin Albert recevait l'ordre d'aller se constituer prisonnier tout de suite, aux côtés de Ferroul et des autres membres du comité d'Argelliers.

Le « rédempteur » se soumit. Il objecta cependant qu'on pourrait lui laisser un jour de répit pour dormir et se reposer. On lui accorda la nuit tout juste ; ce matin, au lever du soleil, l'apôtre déchu devait quitter Argelliers.

Albert est encore quelques velléités de résistance ; cela ne fit qu'exaspérer davantage le comité. L'on soupçonna Marcelin de faiblesse et un moment la résolution fut prise de le conduire en automobile directement d'Argelliers à Montpellier, encadré de quatre membres du comité : ainsi toute tentative de fuite serait rendue impossible.

Ce fut au tour d'Albert de protester de la pureté de ses intentions...

Notez que la sortie du conseil de guerre qui avait jugé blâmable par son acte passé a arrêté ses actes à venir n'était lieu dans les vignes, loin des maisons.

Il était nuit noire lorsque le tribunal qui statue. Marcelin Albert rentra chez lui.

Ce matin, vers neuf heures, il sortait de sa chambre et pénétrait dans les locaux du comité. On l'y attendait. Il parlementa encore. L'apôtre renouvela le serment de se constituer prisonnier tout de suite à Montpellier. Une automobile était là, appartenant à M. Cabannes, de Sainte-Valière, propriétaire. A huit heures, Marcelin y montait, accompagné d'une de ses cousines et d'un ami.

A la gare de Narbonne, Marcelin pénétrait au buffet. Il se fit servir à manger. L'« apôtre » n'était plus que l'ombre de lui même.

Dix minutes après, le « rédempteur » s'endormit d'un lourd sommeil sur un canapé d'un salon d'attente. Consigne rigoureuse était donnée de ne laisser pénétrer personne.

A dix heures et demie, Marcelin Albert se fait servir à déjeuner dans un salon du buffet.

Dans le salon avec lui, se trouvent M. Aubinel, président du comité de Coursan, sa cousine, Mme Marty, et deux amis personnels. Marcelin Albert a fait consigner rigoureusement la porte du salon où il ne reçoit que deux ou trois personnes qu'il a fait appeler.

Des agents de la sûreté et des membres du comité d'Argelliers veillaient de part et d'autre à ce que le prisonnier par ordre ne s'esquivât point ; cette rigueur et cette méfiance farouches sont un trait de plus de l'état d'esprit des vignerons méridionaux.

A 11 h. 15, Marcelin Albert part pour Montpellier. Les yeux cernés, le visage triste, visiblement abattu. L'apôtre est monté dans un compartiment de 2e classe réservé. M. Bousquet, imprimeur du journal le « Tocsin », M. Aubinel, président du comité de Coursan, et ses cousines l'accompagnent. Les journalistes montent dans le même train. Au moment où le convoi s'ébranle, Marcelin apparaît à la portière ; mais pas un salut, pas un applaudissement ne part de la foule.

A la prison de Montpellier

Montpellier, 26 juin.

Ce matin, à dix heures, M. Gibert, adjoint délégué, commissionnaire et membre du comité de défense viticole, s'est rendu à la maison d'arrêt où il a vu les « fédérés » détenus.

M. Gibert a eu avec les docteurs Ferroul et Senty, MM. Cathala, Richard, Bernard, Bourges et Cabannes, un entretien de trois quarts d'heure.

Au cours de cette conversation, les membres du comité d'Argelliers arrêtés ont déclaré à M. Gibert qu'ils désapprouvaient complètement la conduite de Marcelin Albert à Paris. Ils se sont déclarés très heureux de l'attitude prise par le comité d'Argelliers n° 2 dont ils ont approuvé la conduite et les appels au calme.

Les « fédérés » ont dit à M. Gibert que Marcelin s'était vu privé de son titre de président du comité d'Argelliers, et qu'à leur avis, ce n'était pas la prison qu'il méritait, mais le cabanon. Ils ont ensuite affirmé à M. Gibert qu'ils étaient persuadés que leur détention serait longue, contrairement à ce qu'ils avaient espéré au début.

En terminant, ils ont prié M. Gibert de rapporter cette conversation aux différents journalistes.

On a demandé à M. Cathala sous quelle inculpation ses amis et lui se trouvaient à l'heure actuelle. Il paraît que les « fédérés » sont poursuivis pour complicité de crime. Au sombre des crimes dont ils sont accusés se trouvent l'incendie du théâtre de Narbonne et le sac de la mairie de Béziers.

M. Cathala a déclaré qu'il recevait de nombreuses lettres, parmi lesquelles il en a cité quelques-unes venant d'Allemagne, et où on lui demande du vin.

Comment vivent à la maison d'arrêt le docteur Ferroul et ses amis

Narbonne, 26 juin.

La lettre suivante vient d'être adressée à un des membres du Comité viticole par M. Bernard, un des viticulteurs d'Argelliers écroué à la prison de Montpellier :

Maison d'arrêt de Montpellier, cellule n° 18.

Mes chers amis,

Je vous adresse ces lettres comme prisonnier et [illegible] les [illegible] de prisonniers [illegible] [illegible] [illegible] dans la cour (nous [illegible]) pendant une demi-heure. A dix heures [illegible] matin, apéritif fraternel dans la cellule n° 18, [illegible] composé de citron, sucre de [illegible] Ferroul chauffé. A deux heures, [illegible] du docteur Sainty, qui avait [illegible] [illegible] choucroute, [illegible], haricots [illegible] très soigné. Mise de table particulière.

Après le déjeuner, petit verre d'[illegible] et [illegible] conserve.

Le soir, à peu près même programme, [illegible] cette variété que chacun porte [illegible] [illegible] vers et un bouillon. Vers, [illegible] [illegible] au citron dans une cellule, et on [illegible] chez le docteur Sainty.

Je vous envoie ces [illegible].